



PRENEZ AVIS QUE:

Lors de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018 à 19 h, le conseil de la municipalité de Saint-Barnabé-Sud adoptera le budget 2019.

Conformément aux articles 954 et 956 du Code municipal, lors de cette séance extraordinaire, les délibérations du Conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget 2019.

Donné à Saint-Barnabé-Sud, ce 7 novembre 2018.

Sylvie Gosselin, MBA, DMA

Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Sylvie Gosselin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus conformément à la loi, par affichage, le 7 novembre 2018.

En foi de quoi, je délivre ce certificat ce 7 novembre 2018.

Sylvie Gosselin, MBA, DMA - Directrice générale et secrétaire-trésorière